

Règlement intérieur du vide grenier - 26 juillet 2026

BLAINVILLE S/MER 50560



Organisateur : ASSOCIATION CAP BLAINVILLE SUR MER

- ◆ Le règlement s'applique en fonction des textes en vigueur régissant les vides greniers ou assimilés.
- ◆ Les inscriptions se feront exclusivement sur imprimé papier ou fichier PDF prévu à cet effet.

Pour que l'inscription soit effective, les fiches d'inscription devront être déposées ou renvoyées signées et accompagnées du paiement par courrier à l'adresse de votre choix
au

La Boutique L'Athome 1 route de Hutrel ou Bar Tabac Journaux

Le Cabestan 1 rue d'Agon - 50560 BLAINVILLE SUR MER –

Au plus tard le 19 juillet 2026

- ◆ Cette inscription peut être adressée aussi par mail (veronique.levaufre.immo@gmail.com) et par virement bancaire (IBAN FR76 1548 9047 0400 0569 7320 125). Une confirmation vous sera adressée en retour.
- ◆ L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers. Sous réserve de ne pas vendre de produits neufs, ainsi que ceux achetés sur le site le jour même.
- ◆ **Particuliers, joindre impérativement une photocopie de sa pièce d'identité.**
- ◆ Les accès à l'eau et à l'électricité ne seront pas disponibles sur le site. Dans tous les cas, l'exposant devra s'en prémunir de façon autonome (groupe électrogène, ...).
- ◆ La manifestation se déroule sur un terrain privé et soumis à des normes sanitaires. Lors de votre départ, il vous est demandé de ne laisser ni débris ni objets encombrants de quelque nature que ce soit afin de préserver le site.
- ◆ Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée. En cas de force majeure entraînant la suppression du vide grenier les sommes reçues ne seront pas rendues sans que l'exposant ou un tiers ne puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association organisatrice.
- ◆ **L'installation des exposants sur le site se fera à partir de 6 heures jusqu'à 8 heures.**
- ◆ **Les exposants doivent respecter les règles de sécurité, en particulier la circulation des véhicules est interdite de 8 heures à 17 heures**, en dehors de tout véhicule d'intervention (pompiers, gendarmerie, SAMU...). L'espace réservé aux piétons peut être libéré à tout moment pour laisser passer ce véhicule.
- ◆ L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, vols, etc. causés ou subits par les visiteurs ou par les exposants ou par les accompagnateurs ou par les membres de l'organisation, les exposants devront donc prendre toutes les mesures nécessaires en matière d'assurance.
- ◆ L'association Cap Blainville assurera l'organisation de cette journée et proposera à tous publics et exposants une buvette avec boissons ainsi qu'un stand de grillades et frites. Le stand buvette fonctionne en particulier avec des gobelets consignés, les déchets seront limités au maximum et triés par chacun dans les poubelles adaptées.
- ◆ Des toilettes seront accessibles aux abords du site et leur emplacement sera fléché.



VIDE-GRENIER

ZA Conchylicole BLAINVILLE S/MER

26 juillet 2026

INSCRIPTION -ATTESTATION PARTICULIER

JE SOUSSIGNÉ(E),

NOM..... Prénom.....

Adresse:.....

Téléphone.....

E-mail pour retour de confirmation d'inscription complète.....

Carte identité..... Permis de conduire..... Passeport N°

de la pièce d'identité : Délivrée le : Par

Immatriculation de mon véhicule :

_____ mètres linéaires mis à votre disposition au prix de 2,00€ le ml soit _____ € (minimum 4 m linéaire)

Document à retourner accompagné de son règlement pour valider cette inscription

La Boutique L'ATHOME -1 route de Hutrel

ou :

Bar Tabac Journaux LE CABESTAN- 1 rue d'Agon

50560 Blainville s/mer

Atteste sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (articles L310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2026, (article R321-9 du Code Pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement du Vide-Greniers

Fait à **le**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »